



Service Promotion de la Santé à l'Ecole
Centre de santé d'Anderlecht
21 Rue d'Aumale
1070 Anderlecht
02 526 85 30 pse@anderlecht.brussels

Anderlecht, 08/2024

Chers parents, Chers élèves,

En ce début d'année scolaire, nous souhaitons vous rappeler les activités que réalise notre Service de Promotion de la Santé à l'Ecole dans l'établissement que vous avez choisi.

Une infirmière et un médecin sont attribué.e.s à votre école (voir en bas de cette lettre); ensemble, nous sommes chargé.e.s de plusieurs missions.

Suivi de santé et Vaccinations

Nous réalisons des **bilans de santé individuels (visite médicale obligatoire) en deuxième et quatrième secondaires.**

Pour cette visite médicale, les élèves se rendront au Centre de santé ; la vue, l'audition, le poids, la taille et les vaccinations seront également vérifiés.

Pour que ce bilan soit utile, il est important que vous remettiez rapidement à l'école sous enveloppe fermée le **questionnaire médical confidentiel** qui vous sera remis avant la visite médicale.

Le jour de la visite médicale, il est indispensable que l'élève apporte le **carnet de santé/carte de vaccination**.

En deuxième secondaire, la vaccination contre le papillomavirus (Gardasil^{9°}, 2 doses à 6 mois minimum d'intervalle) sera proposée gratuitement aux garçons comme aux filles. La vaccination sera réalisée à l'école.

En quatrième secondaire, la vaccination de rappel contre la diphtérie, tétanos et coqueluche (Boostrix[°], une seule dose) sera proposée gratuitement à tous. La vaccination aura lieu lors de la visite médicale. Pour les élèves allant en stage en 5ème, 6^{ème} et 7^{ème}, cette vaccination est exigée.

Lors de la vaccination, il est indispensable que nous disposions d'une **autorisation parentale signée ainsi que du carnet/carte de vaccination**. Si l'élève devait être absent lors d'une séance de vaccination, il sera encore possible de compléter ses vaccinations en prenant RDV au Centre de santé (02 526 85 30) un mercredi après-midi, hors vacances scolaires.

En fonction du calendrier vaccinal en vigueur, **des vaccinations de rattrapage** (EngérixB[°] (HépatiteB), MMR Vaxpro[°] (rougeole, rubéole, oreillons)) seront également proposées aux élèves concernés.

Un **rappor t médical** de la visite sera adressé aux parents et/ou à l'élève s'il est majeur.

Si l'élève souffre d'une maladie pour laquelle il a un suivi régulier (comme allergie, diabète, épilepsie ou autres..), il est important de nous partager cette information car des mesures préventives peuvent être mises en place à l'école, avec votre accord.

Pour ce faire, nous vous demandons de faire remplir par votre médecin une fiche de renseignements, disponible au secrétariat ou sur le site internet de l'école.

En dehors de ces moments, **il vous est toujours possible, parent comme élève, de nous contacter par mail ou par téléphone si vous souhaitez nous rencontrer.**

Promotion de la santé à l'école

Dans le cadre de la **promotion de la santé**, nous effectuons également des interventions dans les classes, que ce soit à propos des vaccinations, de l'EVRAS, du harcèlement.. ou tout autre sujet préoccupant les élèves ou la communauté scolaire.

Nous porterons cette année une attention particulière à la santé mentale des élèves que ce soit en collectif ou en individuel.

Nous effectuons également régulièrement des visites des établissements

Prévention des maladies contagieuses

Enfin nous sommes responsables de la **prévention des maladies transmissibles** et sommes habilité.e.s à mettre en place à l'école toute procédure qui éviterait la propagation d'une maladie contagieuse. N'oubliez pas d'informer l'école en cas de maladie contagieuse, celle-ci nous transmettra l'information afin que nous puissions éventuellement prendre les mesures nécessaires pour les autres élèves.

Nous collaborons fréquemment (et ceci bien évidemment dans le respect du secret médical) avec le PMS et l'école pour tout ce qui pourrait être bénéfique aux élèves.

En vous souhaitant une passionnante et fructueuse année scolaire,

Votre équipe PSE

Infirmière : Carine Staelens

Téléphone : 0498 58 89 46

Mail : cstaelens@anderlecht.brussels

Médecin : Marine Bernard

Téléphone : 0494 57 79 84

Mail : mabernard@anderlecht.brussels